

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 AOUT 2015 À 20H30

Christian Tarantola, Maire, ouvre la séance à 20h30.

Présents : Christian Tarantola, Léa Antoine, André Bonnet, Maryse Bornet, Amar Boulassel, Maryse Caël, Jean-Claude Clément, Jean-Louis Dormoy, Béatrix Létoffé, Dany Tisserant, Alain Woigny.

Absents excusés : Jean-Luc Xemaire, Sefa Arslan : procuration à Amar Boulassel, Catherine Meunier-Lacourt : procuration à André Bonnet.

Secrétaire de séance : Béatrix Létoffé

Avant de débiter, Mr le maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Remplacement du point 3 qui concernait une demande de subvention au Conseil Départemental pour le changement de bouches d'incendies : (ce type de subvention a été supprimé depuis janvier 2015) par la prise d'une délibération pour prévoir le remplacement des 3 bouches d'incendie.

Ajout d'un point : 7) Modification sur les locations des salles, suite à la réunion tenue par le conseil

1) Demande d'adhésion au SMIC des Vosges par la commune de Celles sur plaine, le syndicat intercommunal de gestion du RPI de Chermisey, Midreveaux et Sionne et le syndicat intercommunal de gestion du RPI de Coinches, Remomeix

Adopté à l'unanimité

2) Acquisition parcelle AH 95 (autorisation de signature de l'acte notarié)

L'accord a déjà été donné pour l'achat de cette parcelle de 226 m2 située à côté de l'auto-école et qui va donner un peu d'espace supplémentaire sur la rue principale lors d'un précédent conseil, pour un montant de 7000€ environ

Autorisation donnée à l'unanimité.

3) Accord pour le remplacement de 3 bouches d'incendie (après contrôles d'hydreau : 2 bouches à changer et au vu du SDIS, une 3^{ème} non conforme à changer au Clos Virion).

Adopté à l'unanimité.

4) Décision modificative n°1 budget principal motivée par 3 opérations

a. Nécessité d'acheter un climatiseur pour le bureau d'accueil de l'espace Pôle Associatif (où il fait déjà très chaud en temps ordinaire, et jusqu'à 45° en période de canicule...) Devis de la société Axima Réfrigération pour la somme de 567.60€

b. Règlement d'un avenant sur le devis initial des travaux de la toiture de l'église : travaux supplémentaires de consolidation et de calage de la toiture, d'un montant de 3600€

c. Budget de remplacement des 3 poteaux d'incendie. Devis de la société Hydr'eau Services pour la somme de 6 696€

Proposition de modification du budget :

-9 916€ au compte 2315, opération 94 (aménagement du bourg)	+570€ au compte 2188, opération 139
	+2 650€ au compte 21318, opération 118
	+ 6 696€ au compte 21568, opération 140

La modification est votée à l'unanimité.

5) Augmentation de la durée hebdomadaire de Denis DEMANGE pour le porter à 35 heures entre le 03 et le 31 Août.

Cette augmentation est rendue nécessaire afin d'accorder les congés aux autres employés dans une période où la charge de travail du service technique est accrue.

Voté à l'unanimité

6) Indemnités kilométriques de Mme Valérie DUCHENE et assurances : suite à la fermeture de la perception de Docelles, la secrétaire devra se rendre une fois par mois à la perception à

Bruyères. Il est prévu à l'article 29 du décret n°90-437 du 28 mai 1990 que les agents des collectivités territoriales peuvent utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service. De plus, afin de couvrir les élus lorsqu'ils sont en déplacement avec leur véhicule personnel pour les besoins de la commune, une assurance spécifique sera souscrite auprès de la CIADE pour 381€

La délibération est adoptée à l'unanimité le 18 Août 2015 à 21h00.

- 7) **Précisions concernant la Location des Salles** : Au cours d'une réunion de travail des membres du conseil le 29 juin dernier, un certain nombre de précisions concernant la location des salles a été proposé.

Pour mémoire :

- Participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 100€ pour les écoles de Lépages, Faucompierre, Deycimont, Charmois, Cheniménil sans autres frais.
- Pour les associations docelloises, location gratuite pour **une** manifestation **lucrative** par an, puis tarif officiel. (Handicap 88 est considéré comme association docelloise)
- Payant pour TOUTES les associations et écoles extérieures (le Football Club de Cheniménil bénéficiera de la gratuité en 2016 pour la dernière année.)
- Gratuit pour le "Don du sang"
- Dérogations : Organismes dépendants de la Région, du Conseil Départemental ou de la CC2V : gratuité mais demande de 80€ pour le nettoyage et recommander l'appel aux fournisseurs locaux (par exemple Le Bar Restaurant de la Poste en cas de repas).
- Si Le Bar Restaurant de la Poste souhaite réserver la salle sous la mairie, une location de 50 € sera demandée.
- Concours de tarot : une participation de 50€ par concours a été demandée, (les entrées et les boissons sont payantes, l'activité a lieu pratiquement tous les mois...) Cathy Lachaux a répondu qu'elle ne pouvait participer à ces frais et qu'elle annulait ses concours.

Les nouvelles dispositions sont adoptées à l'unanimité, elles prendront effet dès la parution dans le prochain journal municipal de septembre.

8) **Divers** :

- a. Passage des Objets encombrants : malgré les nuisances causées par le passage des nombreuses camionnettes qui passent avant le SICOVAD, nous ne pouvons organiser cet enlèvement au niveau communal, il y aura bien un passage des Objects encombrants le 21 Octobre 2015.
- b. Courrier reçu à la mairie de la part du SIVOSS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Sportive) il contient un échéancier fixant le montant prévisionnel des remboursements d'emprunts sur 25 ans destinés à financer la rénovation de la piscine de Bruyères.
Chaque commune adhérant au SIVOSS est concernée par ce projet.
Actuellement, les statuts du SIVOSS ne permettent pas au syndicat d'entreprendre des travaux pour la réhabilitation de la dite piscine. Il est donc nécessaire de les modifier.
Ce qui laisserait la possibilité aux communes qui refuseraient ces modifications de quitter le syndicat.
Or les calculs ont été faits en imaginant que la totalité des communes actuellement adhérentes resteraient dans le SIVOSS et seraient donc d'accord pour participer à l'investissement nécessaire. Il va sans dire que les montants indiqués dans l'échéancier proposé seraient plus importants si certaines communes (Et non des moindres...) refusaient les modifications.
Aussi, le conseil ne peut se prononcer sur la proposition du SIVOSS
- c. Jean-Louis Dormoy évoque les questions que lui ont posées des habitants :
 - Faire un rappel dans le bulletin concernant les nuisances sonores (chiens qui aboient toute la journée en l'absence de leurs maîtres... travaux bruyants en-dehors des heures... tapage diurne et nocturne...crottes de chiens) Un article sera consacré au sujet avec rappel des amendes encourues.
 - La Rue de Voitimont : elle fait partie des voies gérées par la ComCom, la mairie s'en rapprochera pour répondre aux principaux problèmes soulevés par les habitants : état de la chaussée, passage abusif provoqué par les indications des GPS... Christian Tarantola confirme bien qu'il n'y a jamais eu de projet de mur anti-bruit à ce niveau pour protéger les riverains de la route de contournement.
 - Faire un rappel également dans le prochain bulletin municipal concernant le brûlage des déchets (interdit sous peine de 468€ d'amende) 457€ pour les crottes de chien...

- Problématique des cloches la nuit : le conseil municipal n'est pas favorable à l'extinction des cloches la nuit, c'est un bruit traditionnel qui est encore une composante importante pour les habitants du village, notamment les plus anciens.
 - Jardins partagés : l'arrachage des pommes de terre est prévu pour en septembre pour ensuite plantation d'un engrais vert. Compte tenu de la sécheresse les pommes de terre seront petites, mais cette année était prévue pour amender le sol.
- d. Le Chemin de L'Ancerf a été refait par la DDT, Alain Woigny invite tout le monde à aller constater la qualité du travail effectué.
- e. Suite à une réunion avec les membres du Conseil, l'EPFL et le maire de Senones, afin de préparer l'installation de nouvelles activités sur le site de Lana, la Commune réfléchit avec la CCB2V à la mise en place d'un marché du terroir. Mr Biston (vice-président de la CCB2V, chargé du développement économique a rencontré le maire et le premier adjoint le 18 Août pour jeter les premières bases.)
- f. Lors du dernier orage, la foudre est tombée sur le surpresseur alimentant en eau les Fermes, déclaration faite à la CIADE pour remboursement des réparations de l'installation.

Clôture du conseil à 21h35.